

N°6

N°19

## Sentier des Mares

**Départ et stationnement :** par la RD 12, traverser le lieu-dit Le Moulin du Beignon. Le parking se situe après le village.

- 1 Prendre la route en direction du Beignon, traverser la RD (prudence) puis le village.
- 2 Continuer la route sur 500m puis prendre à droite au chemin sablé (itinéraire Vendé 7 Vélo), puis le 1<sup>er</sup> chemin à gauche. Tourner à droite à 200m pour trouver la mare n°2. Faire demi-tour et reprendre le chemin à droite. Au carrefour suivant, continuer le chemin à gauche.
- 3 Tourner à droite à la patte d'oie pour être en lisière de forêt. Au croisement suivant, prendre à droite.
- 4 120 m plus loin, quitter le chemin principal pour découvrir la mare n°2. Rebrousser chemin pour rejoindre le chemin principal et tourner à gauche. La prochaine mare est à 40m. Passer l'aire de pique-nique et continuer par le chemin sablé en face. La mare n°4 est dans le virage.
- 5 Passer la barrière en bois et suivre le chemin principal sur 800m. La mare n°5 est à gauche de la barrière en bois.
- 6 Au chemin agricole, tourner à droite vers la RD 12. La longer via le chemin à droite.
- 7 Traverser la RD 12 puis continuer par le chemin principal. Plus loin, continuer par le chemin en face.
- 8 Tourner à droite et emprunter la passerelle. Prendre ensuite le chemin à gauche et longer le ruisseau. Après 80m, monter à droite, puis tourner deux fois à gauche et longer la mare n°6. Monter le coteau et tourner à gauche puis à droite pour rejoindre le point de départ.

## Sentier du Boisement de la Lière

- A Prendre le chemin sablé qui descend à côté des maisons. Avant la rivière, prendre à droite, vous longerez le ruisseau. Près de la mare n°6, remonter le coteau puis tourner à gauche.
- B Au carrefour, tourner à gauche. 30 m plus loin, suivre le chemin à gauche puis aller en face au carrefour suivant (laisser la passerelle sur votre gauche).
- C Plus loin, monter à droite en lisière de forêt. Après 750 m, tourner à droite pour enjamber le ruisseau. Tourner à gauche à la route et la suivre sur 200m.
- D Bifurquer à gauche par le chemin. Continuer tout droit jusqu'à la 1<sup>ère</sup> passerelle, l'emprunter et prendre 2 fois à droite. Emprunter la 2<sup>ème</sup> passerelle et tourner à gauche.
- E Monter le chemin à droite puis tourner à gauche en haut. Continuer le chemin principal jusqu'à la RD 12 et la traverser. Continuer la voie en face pour rejoindre le village du Beignon. Prendre la route à droite. Suivre les étapes 2 à 7 du Sentier des Mares.
- F Tourner à droite, emprunter la passerelle et remonter vers le parking de départ.



©JulienGazbeau

## SENTIER DES MARES

🔄 5,5 km • ⌚ 1 h 30 min

**Départ :** Sainte-Flaive-des-Loups,  
Le Moulin du Beignon

**GPS :** 46.601364 • -1.554466

## SENTIER DU BOISEMENT DE LA LIÈRE



🔄 8 km • ⌚ 2 h

**Départ :** Sainte-Flaive-des-Loups,  
Le Moulin du Beignon

**GPS :** 46.601364 • -1.554466

## SENTIER DES MARES

Balisage 

 5,5 km •  1 h 30 min

Chemins 85%

Ombagé 

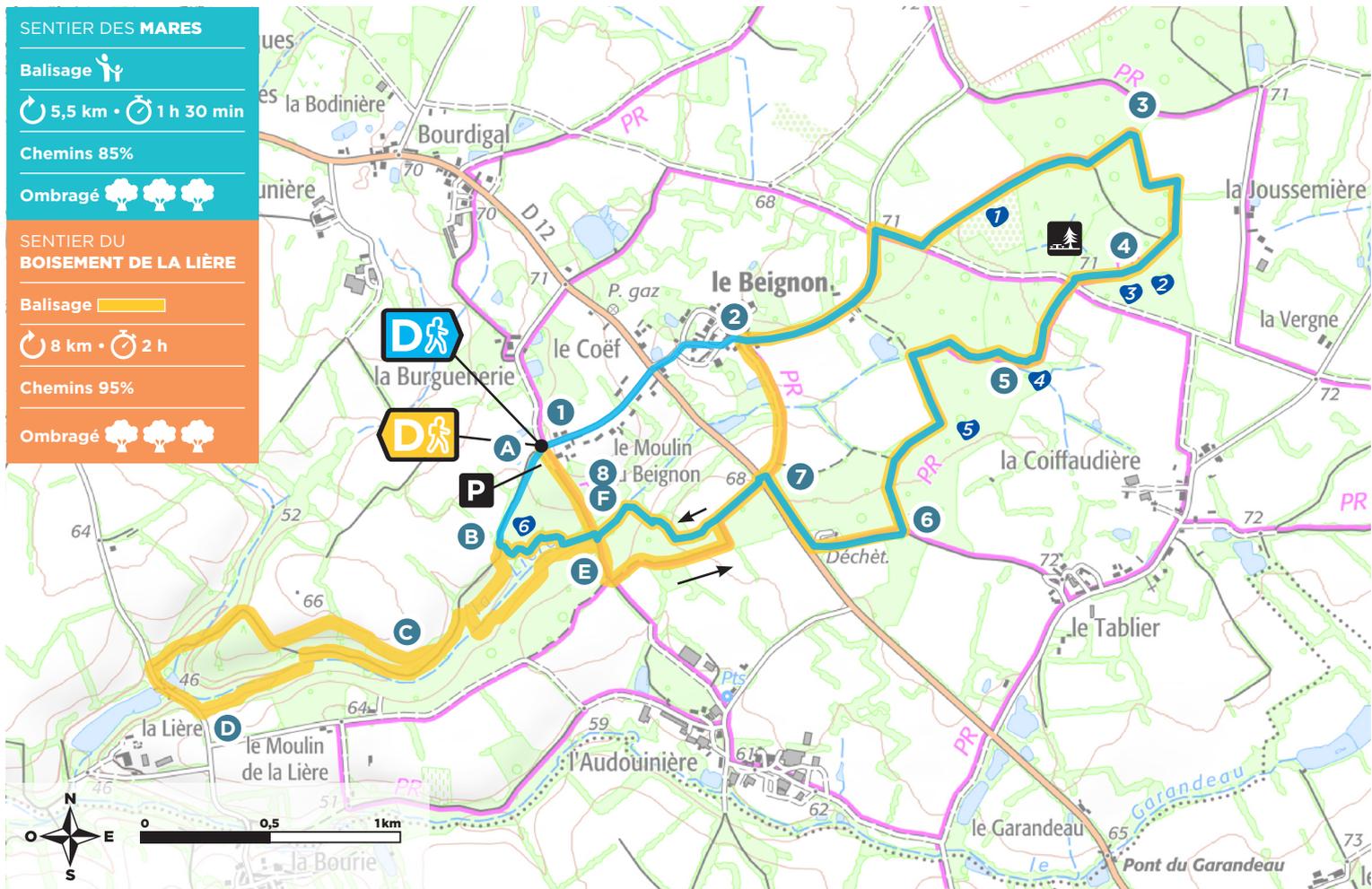
## SENTIER DU BOISEMENT DE LA LIÈRE

Balisage 

 8 km •  2 h

Chemins 95%

Ombagé 



Départ



Pique-nique



Point de vue



Toilettes



Parking

 Route RD

 Route

 Chemin



Le balisage terrain prévaut toujours sur les documents papier